

# FICHE ACCIDENT N°110

## Chute dans l'escalier

En descendant les escaliers pour aller nettoyer la salle des associations, l'agent a glissé 2 jours d'arrêt et a fait une chute

L'agent a chuté dans les escaliers du restaurant du groupe scolaire

7 jours d'arrêt



- Lorsque j'emprunte un escalier, je m'assure :
  - Que celui-ci est en bon état et bien éclairé
  - Que rien ne traîne sur ses marches
  - Que la rampe est bien fixée
  - Que j'ai une bonne visibilité (je ne porte pas d'objet encombrant qui obstruerait ma visibilité)
- Si je suis chargé(e), je privilégie l'utilisation de l'ascenseur et des outils d'aide à la manutention (exemple la desserte de notre renard) si j'en dispose
- J'utilise la rampe
- Je n'effectue qu'une action à la fois : descendre ou monter l'escalier, je ne consulte pas mon smartphone ou un dossier en même temps
- **COVID-19** : un escalier sale laisse penser que sa rampe n'est pas nettoyée régulièrement : en cette période de pandémie il est important que les rampes d'escalier soient nettoyées plusieurs fois par jour ! En cas de doute je me lave les mains après avoir emprunté cet escalier

« Mieux vaut prévenir que guérir. »